



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QU'au cours d'une séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à être tenue le 16 décembre 2019, à 18 h, seront présentés pour adoption les prévisions budgétaires 2020 de même que le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'Agglomération.

QU'au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à être tenue le 16 décembre 2019, à 19 h, seront présentés pour adoption les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de la Ville.

QUE cette séance extraordinaire sera suivie de la séance ordinaire de la Ville.

Ces séances se tiendront au lieu ordinaire en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 décembre 2019.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 4 décembre 2019 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard de l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière